



Ville de Neuchâtel

Première projection annuelle des comptes 2008

La projection des comptes basée sur les charges et les revenus comptabilisés au 30 avril 2008 permet de disposer le plus tôt possible dans l'année d'informations financières actualisées par rapport à celles qui ont servi à l'établissement du budget 2008.

Cette première estimation des comptes 2008 fait apparaître un déficit de 5,5 millions de francs, alors que le déficit budgété est de 2,3 millions de francs, y compris le crédit complémentaire de 500'000 francs accordés par le Conseil général pour abolir la pratique du délai de carence. La dégradation par rapport au budget est donc de 3,1 millions de francs.

Cette aggravation s'explique par une baisse importante par rapport au budget du produit des impôts (3,3 millions de francs) et plus particulièrement de l'impôt sur les personnes morales. Malgré l'excellente conjoncture qui a prévalu en 2007 pour la plupart des entreprises, l'impôt sur le bénéfice est réduit de 2,3 millions de francs par la chute de la taxation de la plus grande banque de suisse et en raison du départ imminent d'un contribuable important. L'impôt sur le capital diminue de 2,5 millions de francs suite à la baisse de l'imposition d'une grande société holding de la place qui a procédé à une importante distribution de dividendes. A noter, en ce qui concerne cette entreprise, que l'exercice 2006, comptabilisé en 2007, était particulièrement favorable pour la Ville. Ces pertes fiscales sont partiellement compensées par l'amélioration des rectificatifs d'impôt pour 1,8 million de francs.

D'autres améliorations permettent d'atténuer les effets de la baisse des revenus fiscaux, notamment celles découlant du bilan global pour cette année du transfert de compétence en matière de police (750'000 francs).

Les autres charges et revenus sont relativement proches des montants prévus au budget 2008, hormis les subventions accordées, en raison de

la hausse de la part de la Ville à la péréquation de 450'000 francs et de l'augmentation de la part à l'accueil de la petite enfance de 383'000 francs suite à l'entrée en vigueur du nouveau barème de référence au 1^{er} janvier 2008.

Afin de maîtriser la situation, le Conseil communal poursuit ses travaux de restructuration et prendra des mesures afin de réduire encore les charges.

Neuchâtel, le 10 juin 2008

LE CONSEIL COMMUNAL

Ecart par nature

(- = amélior. / + = aggrav.)	Estimations 2008	Budget 2008	Ecart	En %
CHARGES				
Charges de personnel	94'311'000	95'482'900	-1'171'900	-1.2%
Biens, services et march.	45'308'300	44'981'700	326'600	0.7%
Intérêts passifs	19'541'200	19'581'800	-40'600	-0.2%
Amortissements	17'177'300	17'107'300	70'000	0.4%
Dédommag. à collectivités publ.	12'960'900	13'062'700	-101'800	-0.8%
Subventions accordées	36'156'400	35'288'200	868'200	2.5%
Attrib. aux financ. spéciaux	1'134'500	790'400	344'100	43.5%
Autres charges	24'594'400	24'371'600	222'800	0.9%
Total	251'184'000	250'666'600	517'400	
REVENUS				
Impôts	-128'508'000	-131'817'400	3'309'400	-2.5%
Revenus des biens	-26'656'800	-26'384'400	-272'400	1.0%
Contributions	-45'590'500	-45'504'400	-86'100	0.2%
Dédommag. de collectivités publ.	-5'600'800	-5'453'600	-147'200	2.7%
Subventions acquises	-10'393'500	-10'225'800	-167'700	1.6%
Prél. aux financ. spéciaux	-1'688'000	-1'870'000	182'000	-9.7%
Autres revenus	-27'277'300	-27'057'500	-219'800	0.8%
Total	-245'714'900	-248'313'100	2'598'200	
EXCEDENT DE L'EXERCICE	5'469'100	2'353'500	3'115'600	